DÉPARTEMENT: SAVOIE

ARRONDISSEMENT: ST JEAN DE MAURIENNE

COMMUNE: ALBIEZ LE JEUNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRÉSENTS: MM REYNAUD Jean-Michel, PERNET Florian, DUSSUD Alain, GORRE Alfred, ROUSSEL Bruno, Mme RAMBAUD Florence.

EXCUSÉS: MM WAX Nicolas, OLIVIERI Jérôme, CHAPPEL Michel, Mme GACHET Édith

ABSENT: M. BRUNET Michel.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PERNET Florian.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 21 juin 2019 suscite des remarques.

Le compte rendu est approuvé par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

ORDRE DU JOUR

- 1. Convention halte-garderie
- 2. Décision modificative amortissements
- 3. Demande de subvention adressage
- 4. Rapports CLECT du 25 juin 2019
- 5. Demande de subvention réfection voûte église et toit
- 6. Projet de création d'une aire pour camping-cars
- 7. Projet de mise en valeur de la D80 de Villargondran à Albiez-le-Jeune
- 8. Point sur le hameau de la Fesse
- 9. Motion mise en concurrence des concessions hydro-électriques
- 10. Achat et ventes de parcelles par la commune
- 11. Diagnostic éclairage public Enquête SDES
- 12. Point sur les travaux
- 13. Questions diverses

1 - CONVENTION HALTE-GARDERIE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le texte de la convention (figurant en annexe au présent compte-rendu) qu'il envisage de soumettre au conseil municipal d'Albiez-Montrond. Il demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention avant de la transmettre à la commune d'Albiez-Montrond.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer cette convention et à la présenter à la commune d'Albiez-Montrond pour signature, par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

2 – DÉCISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS

Monsieur Florian PERNET explique qu'il convient de modifier les montants prévus initialement aux dotations aux amortissements : en effet, lors de la préparation du budget primitif, il avait été inscrit les mêmes montants que pour l'exercice 2018 qui avaient été calculés avec une durée d'amortissement de 30 ans. La Trésorerie a indiqué que l'amortissement devait se faire sur 15 ans, d'où une révision du montant des dotations.

Libellé	Article	Diminution sur crédits votés	Augmentation sur crédits votés
Investissement			
Virement de la sec° de fonctionnement	021	4 487,31 €	
Subventions d'équipement versées – bâtiments	280412		4 487,31 €
Fonctionnement			
Virement à la sec° d'investissement	023	4 487,31 €	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681		4 487,31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION ADRESSAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'établissement d'un plan d'adressage, de pose de plaques de rue et numéros d'immeubles et indique que le département et la Région Rhône-Alpes-Auvergne peuvent être sollicités pour l'attribution de subventions. Le montant des travaux est estimé à 14 446€. HT.

Monsieur le Maire indique que ce projet est maintenant nécessaire pour permettre:

- d'améliorer la sécurité de la population en facilitant l'accès aux secours, services d'incendie, gendarmerie ...
- de faciliter les livraisons
- de fournir des données correctes aux services de cartographie GPS
- de permettre le déploiement de la fibre optique sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention

APPROUVE le projet d'établissement d'un plan d'adressage, de pose de plaques de rue et numéros d'immeubles

AUTORISE le maire à solliciter le Département et la Région Rhône-Alpes-Auvergne pour l'attribution de subventions les plus élevées possibles.

Interruption de séance (19h10) pour demande de précision d'une personne du public concernant le déploiement de la fibre optique sur Albiez-le-Jeune.

Reprise de la séance à 19 h 15

4 - RAPPORTS CLECT DU 25 JUIN 2019

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les rapports de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant :

- le reversement de la dotation touristique aux communes de St Jean-d'Arves, St Sorlin-d'Arves, Villarembert, Fontcouverte-la-Toussuire par le biais de l'attribution de compensation,
- le transfert de l'école de musique de St Julien-Montdenis à la 3CMA,
- le transport scolaire, transfert du reste à charge des communes
- la taxe de séjour précédemment perçue par la commune d'Albiez-le-Jeune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le rapport de la CLECT sur le reversement de la dotation touristique aux communes de St Jean-d'Arves, St Sorlin-d'Arves, Villarembert, Fontcouverte-la-Toussuire par le bais de l'attribution de compensation par 4 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

APPROUVE le rapport de la CLECT concernant :

- le transfert de l'école de musique de St Julien-Montdenis à la 3CMA
- pour le transport scolaire, le transfert du reste à charge des communes
- l'augmentation de l'attribution de compensation de la commune d'Albiez-le-Jeune du montant de la taxe de séjour précédemment perçue par elle,

par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5 – DEMANDE DE SUBVENTION RÉFECTION VOÛTE ÉGLISE ET TOIT

M. le Maire expose les photos des zones à restaurer. Un ancien devis de réfection de la voûte est présenté au Conseil : celui-ci s'élevait à 16 347,60€ (Atelier Blanchon). Concernant le toit, la mairie attend un devis. Un autre devra être demandé.

M. le Maire propose que la commission travaux étudie avec précision la réfection de l'église pour pouvoir ensuite lancer une demande de subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas aborder les points 6, 7 et 8 pour des raisons de contraintes horaires

6 – PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE POUR CAMPING-CARS

Non traité.

7 – PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA D80 DE VILLARGONDRAN À ALBIEZ-LE-JEUNE Non traité.

8 - POINT SUR LE HAMEAU DE LA FESSE

Non traité.

9 – MOTION RELATIVE À LA MISE EN CONCURRENCE DES CONCESSIONS HYDRO-ÉLECTRIQUES

M. le Maire présente la motion adoptée par le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) concernant la mise en concurrence des concessions hydro-électriques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette motion à l'unanimité par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Monsieur Alain DUSSUD quitte l'assemblée à (20h05). Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée à 20 h 05.

Le Secrétaire de séance

M. Florian PERNET

Le Maire,

M. Jean-Michel REYNAUD